



**Comptes annuels
2023**

**CHAÎNE
DU BONHEUR**
LA SUISSE SOLIDAIRE



RAPPORT DE PERFORMANCE 2023

Le Rapport de performance est établi en conformité avec les normes de présentation des comptes RPC 21.

Créée en 1946 sous forme d'une émission de la Radio suisse romande, la Chaîne du Bonheur est devenue en 1983, à l'initiative de la SRG SSR, une Fondation privée indépendante.

D'utilité publique et sans but lucratif, la Fondation de la Chaîne du Bonheur (ci-après la Fondation) a pour objectif de secourir des personnes en difficulté confrontées au malheur et à l'adversité, quelle qu'en soit la cause (article 2 des Statuts).

ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Conseil de Fondation et Comité

L'organe suprême est le **Conseil de Fondation (CF)**, composé de 14 membres au maximum qui sont élus pour des mandats de trois ans renouvelables deux fois. Ils ont la charge de veiller à la bonne marche de la Fondation. Le CF exerce la surveillance de la Fondation ; il décide des orientations stratégiques dans tous les domaines d'intervention et définit les risques, les objectifs et le budget. Il approuve les comptes annuels et engage les membres de la direction. Le CF se réunit trois fois l'an. La présidence de la Fondation est assurée depuis le 1er janvier 2018 par Pascal Crittin, directeur de la RTS.

Le CF délègue un certain nombre de tâches liées à la surveillance de la Fondation à un **Comité** composé de cinq membres issus du CF. Le Comité se réunit tous les deux mois pour suivre la marche de la Fondation.

Sauf exception justifiée décidée par le Comité, les membres du CF ne sont pas rétribués par la Fondation pour leur travail fourni mais ont droit au remboursement de leurs frais effectifs. En 2023, seul un membre du CF a perçu des jetons de présence dont le montant était conforme au règlement genevois sur les commissions officielles (RCOf A 2 20.01), pour les heures passées en séance (CHF 4'100 au total).

Commissions de projets

L'attribution des financements aux projets soumis par les organisations d'entraide, pour l'étranger comme pour la Suisse, est décidée au sein des commissions de projets (**COPRO INT et COPRO CH**). Ces commissions sont composées d'expert·e·s indépendant·e·s, d'un pool d'expert·e·s des organisations accréditées et de membres de la direction de la Fondation. Les principaux critères de décision sont la qualité des propositions et des moyens proposés, le respect des principes humanitaires et la gestion du risque, la capacité et l'expertise métier de l'organisation et de ses partenaires locaux de mise en œuvre ainsi que le budget. Les décisions de financement se prennent en deux étapes au sein des Commissions de projets : une consultation et une recommandation en plenum et une décision par une commission séparée (COPRO-DEC) qui réunit le/la Président·e de la COPRO et la directrice de la Fondation assisté·e·s d'un·e expert·e et du directeur du département Programmes, ces deux derniers en fonction consultative.

Commission de gestion financière

La commission de gestion financière (**COGEFI**) est composée de spécialistes en finances nommé·e·s par le CF. Elle est chargée de définir la stratégie de gestion des placements de la Fondation et d'en suivre l'application. Elle assiste également le CF dans sa mission de supervision de la gestion financière de la Fondation.

Direction

Le **directeur/la directrice** de la Fondation, nommé·e par le CF, est chargé·e d'exécuter les décisions stratégiques du CF, d'atteindre les objectifs opérationnels fixés et de veiller à la saine gestion de la Fondation. Le directeur/la directrice s'appuie sur **deux autres membres de Direction**, proposés par le directeur/la directrice et nommés par le CF (programmes & évaluation, communication & fundraising). La direction a été assurée par Miren Bengoa qui a pris ses fonctions le 1er janvier 2022.

Organe de révision

L'**organe de révision** de la Fondation nommé par le CF procède chaque année à l'audit des comptes de la Fondation. Mazars Suisse a été nommé à cette fonction depuis 2011 avec un nouveau responsable du mandat dès 2023.

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Au 31 décembre 2023, la Fondation employait 26 personnes à des postes fixes pour l'équivalent de 18 postes à plein-temps, dont cinq collaborateurs·trices à Zürich, une collaboratrice à Lugano à 10% et le reste au siège de la Fondation sis à Genève. Au cours de l'année, la Fondation a recouru à 3 auxiliaires rémunéré·e·s pour des tâches diverses liées aux collectes et à la communication, ainsi qu'à cinq stagiaires engagé·e·s pour des périodes de 6 mois.

MISSION ET ACTIVITÉS

La Fondation est un bailleur responsable qui active le réflexe solidaire suisse lors de crises humanitaires suite à une catastrophe naturelle ou des conflits ou pour des causes sociales en Suisse. Elle a pour but de collecter des fonds auprès de la population en Suisse et de soutenir des programmes de qualité mis en œuvre par les ONG partenaires ou les associations locales en Suisse et dans le monde. Elle alerte la population via les médias de la SSR, lance des campagnes d'appel à dons sur divers canaux et peut organiser des journées nationales de collecte. Elle attribue ensuite les fonds collectés à des projets d'aide bien définis.

La Fondation prend l'initiative d'une collecte si les critères suivants sont remplis : la demande d'aide internationale a été faite par le gouvernement concerné, l'impact humain est de grande ampleur et la crise bénéficie d'une visibilité médiatique, enfin il est impératif que les ONG partenaires soient capables d'intervenir.

Dans les crises humanitaires majeures, les campagnes sont lancées avec le soutien de son partenaire principal, la SSR, et ses unités d'entreprise : dans ce cadre, elle fait appel aux « ambassadeurs de la Fondation » de chaque région qui jouent un rôle primordial lors de ces appels. Des relais additionnels sont mobilisés sur les réseaux sociaux et des personnalités publiques et

du monde culturel peuvent également contribuer à la diffusion des campagnes auprès des différents publics. La Fondation organise régulièrement des collectes thématiques ou pour des crises non médiatiques permettant de financer des actions en faveur de causes humanitaires ou sociales pour lesquelles des organisations et associations suisses peuvent intervenir. Elle a notamment lancé une initiative en fin d'année pour soutenir des projets en faveur de l'éducation en Suisse et à l'international.

Fonctionnement

La Fondation cofinance les projets à l'étranger soumis par le réseau des ONG partenaires accréditées. Le département Programmes et Évaluation de la Fondation analyse les demandes de contribution et la direction prend les décisions pour les projets jusqu'à CHF 300'000. Pour les projets qui dépassent ce montant, les Responsables des programmes humanitaires préparent les dossiers à l'intention de la Commission de Projets COPRO-INT, qui émet une recommandation qui doit ensuite être validée par une commission décisionnelle, la COPRO DEC. Le département Programmes suit ensuite l'évolution de chaque projet, contrôle les rapports des organisations, visite des projets sur place et/ou mandate des évaluations ou audits par des expert-e-s indépendant-e-s.

Soucieuse d'un partenariat opérationnel compétent et solide pour réaliser les projets sur le terrain, la Fondation revoit régulièrement la conformité de ses organisations partenaires avec les critères d'accréditation, décidés par le CF. La **Commission d'accréditation** composée de la Présidente de la commission et d'expert-e-s indépendant-e-s assistés-e-s par le Directeur des Programmes et de l'Évaluation s'est réunie à 3 reprises en 2023 pour valider les organisations suivantes : terre des hommes schweiz, Terre des Hommes Suisse, ADRA, Frieda, SOS-Kinderdorf. Une nouvelle organisation a été accréditée en octobre 2023 : la Fondation suisse de déminage.

Évaluations

En 2023, la fondation a donné un mandat à un organisme d'évaluation (HERE Geneva) pour une revue et un bilan des projets financés en Ukraine et les pays limitrophes. Le rapport de la revue a permis d'alimenter la communication de redevabilité pour ce fonds un an après le début de la guerre. Le rapport d'étude concernant les violences domestiques en Afrique de l'Ouest financé dans le cadre du Fonds Aide à l'enfance international a été reçu et diffusé en mai 2023. Aussi en mai, une mission en Ukraine par deux expert-e-s techniques et le directeur du département des programmes a permis de délimiter des sujets et un focus pour une évaluation ciblant les secteurs de la construction et des transferts monétaires qui représentent une majeure partie des ressources allouées dans ce fonds.

GESTION DES RESSOURCES

Collecte de fonds

Au total, la Fondation a collecté en 2023 des dons pour un montant de CHF 54'139'557, dont des legs non affectés pour CHF 1'771'632. Les cinq plus grandes collectes en 2023 étaient les suivantes :

- Séismes en Turquie et Syrie : CHF 32'016'350 (collecte niveau 3)
- Éducation (cœur à cœur) : CHF 4'033'556 (collecte niveau 4)
- Ukraine : CHF 3'585'983 (suite de la collecte 2022)
- Séisme au Maroc : CHF 3'115'327 (collecte niveau 2)
- Crise humanitaire au Proche-Orient : CHF 2'295'791 (collecte niveau 2)

Utilisation des fonds collectés

En 2023, dans un contexte marqué par la multiplication des crises, la Fondation a maintenu son engagement indéfectible envers les personnes victimes de crises humanitaires. La Fondation a financé 344 projets pour CHF 68'537'792 dans 40 pays, ainsi qu'en Suisse. Une grande majorité de ces dons, plus de CHF 29 millions, s'est concentrée sur l'aide aux victimes de la guerre en Ukraine.

En Suisse, la Fondation a soutenu 123 projets dans le domaine de l'action sociale, notamment des projets pour la protection de l'enfant, pour les jeunes rencontrant des difficultés d'intégration socio-professionnelle, ainsi que pour les sans-abris et les personnes marginalisées. Elle a mené des appels à projets dans les domaines de la protection de l'enfant et du sans-abrisme. Dans le cadre de l'aide en cas de catastrophes en Suisse deux communes touchées ont été soutenues.

Durant l'année écoulée, la Fondation a versé CHF 68'537'792, 92% à l'étranger et 8% en Suisse, ce qui a permis de soutenir 3'770'000 personnes. Il s'agit du montant annuel le plus important de son histoire depuis 2005, à la suite du tsunami en Asie du Sud-Est.

STRATÉGIE FINANCIÈRE

La Fondation s'engage à maintenir une approche prudente et responsable dans la gestion de ses finances, conformément aux principes établis par le CF et sous la surveillance attentive de la Commission de Gestion Financière (COGEFI).

Comme par le passé, les fonds confiés à la Fondation sont placés auprès d'institutions bancaires, dans l'attente de leur utilisation pour soutenir les projets. La stratégie financière est fondée sur la préservation du capital, avec une transparence totale visant à garantir en tout temps les liquidités nécessaires au financement des projets en cours.

La stratégie financière repose sur la préservation du capital et la maximisation de l'impact à long terme. Les fonds confiés à la Fondation sont placés dans diverses catégories d'investissement pour optimiser les rendements tout en garantissant la sécurité et la liquidité nécessaires au financement des projets en cours. La répartition stratégique entre les liquidités, les placements à court terme et moyen terme et les investissements à long terme vise à maintenir un équilibre entre la sécurité et le rendement.

Surveillance

Le CF approuve et supervise la stratégie financière, veillant à ce qu'elle reste alignée sur les objectifs de la Fondation. La Commission de Gestion Financière (COGEFI) assure la surveillance constante de la gestion financière, garantissant la conformité aux politiques et objectifs financiers établis.

Responsabilité financière

La Fondation réaffirme son engagement envers une gestion financière responsable et transparente, ainsi que son devoir de redevabilité à ses donateurs·rices, partenaires et bénéficiaires. La Fondation continue à travailler pour améliorer sa transparence, renforcer sa gouvernance et garantir sa responsabilité dans la gestion financière de la Fondation.

RESULTAT 2023

En 2023, la Fondation a enregistré un résultat annuel positif de CHF 4'923'367 (avant allocation au capital de la Fondation). Ce montant a été alloué au capital libre de la Fondation. Conformément à la politique décidée par le CF, le Comité recommande d'utiliser ces fonds libres pour alimenter certains fonds de projets et les réserves. La décision revient au CF lors de sa séance en avril 2024. Cette mesure vise à doter la Fondation d'une flexibilité accrue pour répondre à d'éventuels défis futurs.

Conformément à la politique financière établie par le CF, les revenus financiers des placements, les legs non affectés, la contribution optionnelle aux frais de transaction (2% sur les dons en ligne), ainsi qu'un prélèvement de 5 % sur les fonds collectés, permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'alimenter les fonds permanents.

Dépenses de fonctionnement et sponsoring

En 2023, les frais de fonctionnement de la Fondation se sont élevés à CHF 4'348'067.

La Fondation a bénéficié comme par le passé du soutien de son partenaire traditionnel Swisscom avec une contribution de CHF 75'000. De plus, de très nombreuses entreprises et fondations ont apporté un soutien à la campagne de fin d'année Éducation (Cœur à Cœur en Suisse romande et Bildung für Alle en Suisse alémanique et au Tessin/Grisons).

Depuis 2022, les donateurs·trices peuvent s'ils/elles le souhaitent contribuer aux frais de transaction à hauteur de 2%. En 2023, la Fondation a bénéficié de CHF 255'632 de contribution aux frais de transaction.

Salaires

Le total des salaires du personnel fixe de la Fondation (18 EPT) s'est élevé à CHF 2'155'048 en 2023. Les remboursements de l'assurance perte de gains se sont élevés à CHF 22'573, soit un montant net de CHF 2'132'475. Le salaire annuel brut de la directrice était de CHF 179'530 et celui des autres membres de la direction (1.9 EPT) de CHF 303'954. Les montants des salaires spécifiés englobent les primes et excluent les allocations.

ÉVALUATION DES RISQUES

La Fondation a actualisé son évaluation des risques dans le cadre du processus de gestion des risques. Lors de sa réunion du 30 novembre 2023, le CF a revu les différents domaines de risque et confirmé les mesures à prendre pour y répondre ou les réduire. Le CF procède à cet exercice chaque année et ajuste les mesures lorsque nécessaire.

Pour 2024, les principaux risques identifiés sont les suivants :

Risques financiers :

- Financements insuffisants ne permettant plus de garantir la stabilité opérationnelle de la Fondation
- Volatilité des marchés financiers affectant le résultat de la Fondation et la préservation de son capital

Risques liés aux partenaires :

- Diminution de l'intérêt porté par le public et les médias aux causes humanitaires
- Risques liés aux médias et à la multiplication des crises humanitaires

Risque de technologique de l'Information (IT) :

- Cyberattaques compromettant la sécurité des données et la continuité des opérations

Risque de sécurité :

- Accidents et criminalité mettant en danger la sécurité des équipes lors de visites sur le terrain et le personnel des partenaires

Pour chacun de ces risques, des mesures préventives et correctives ont été élaborées.

COMPOSITION DES ORGANES DE LA FONDATION

CONSEIL DE FONDATION (CF)

Membres du comité :

- Pascal Crittin, président, directeur de la RTS
- François Besençon, vice-président, membre indépendant désigné par la SRG SSR
- Grégoire Castella, expert humanitaire indépendant
- Felix Gnehm, directeur de Solidar Suisse
- Melchior Lengsfeld, directeur de Helvetas

Membres du Conseil de Fondation :

- Corina Albertini, membre indépendante désignée par la SRG SSR
- Barbara Hintermann, directrice de la Fondation Terre des hommes
- Markus Mader, directeur de la Croix-Rouge suisse (jusqu'au 31.03.23)
- Sabine Maier, directrice de Vivamos Mejor
- Robert Ruckstuhl, responsable Radio SRF
- Silvia Schaller, experte humanitaire indépendante
- Stefania Verzasconi, responsable Corporate and Public Affairs RSI
- Martina Vieli, responsable affaires publiques SRG SSR (jusqu'au 30.10.23)
- Alex Ziegler, responsable Trésorerie du groupe SRG SSR

Observateur :

- Silvio Flückiger, DDC

Voix consultative :

- Miren Bengoa, directrice de la Chaîne du Bonheur

COMMISSION DE PROJETS INTERNATIONALE (COPRO-INT)

Président :

- Koenraad van Brabant, expert humanitaire indépendant

Expert-e-s :

- Nadia Carlevaro, experte construction
- Fabienne Lagier, experte formation et éducation
- Pablo Lo Moro, expert développement des activités économiques
- Kim Müller, expert eau, hygiène et assainissement
- Giuseppe Rullanti, expert transferts monétaires (depuis le 30.04.23)
- Martin Schneider, expert santé
- Mirela Shuteriqi, experte protection de l'enfance

Représentant-e-s des ONG:

- Alex Brans, Save the Children
- Lukas Frohofer, Solidar Suisse
- Laurence Gaubert, Fondation Terre des hommes
- Christian Gemperli, Helvetas
- Nathalie Praz, EPER
- Eva Studer, CBM
- Johan ten Hoeve, Medair
- Constance Theisen, Médecins du Monde (jusqu'au 30.06.23)
- Beatrice Weber, Croix-Rouge suisse (jusqu'au 31.12.23)
- Petra Winiger, Caritas

Observateur indépendant :

- Elias Wieland, observateur / DDC

Représentant-e-s de la Chaîne du Bonheur :

- Miren Bengoa, directrice de la Chaîne du Bonheur
- Ernst Lüber, directeur des programmes et de l'évaluation de la Chaîne du Bonheur

COMMISSION DE PROJETS SUISSE (COPRO-CH)

Président-e :

- Pauline de Vos Bolay (jusqu'au 31.03.23)
- Matthias Drilling (ad intérim du 01.04.23 au 31.12.23)

Expert-e-s :

- Matthias Drilling, expert sans-abris et personnes exclues
- Patricia Ganter, experte intégration socio-professionnelle de jeunes
- Jean-Pierre Tabin, expert sans-abris et personnes exclues
- Laurent Wicht, expert intégration socio-professionnelle de jeunes
- Manolo Caviezel, expert protection de l'enfant
- Claudia Paiano, experte protection de l'enfant
- Paola Solcà, experte protection de l'enfant

Représentant-e-s de la Chaîne du Bonheur :

- Miren Bengoa, directrice de la Chaîne du Bonheur
- Ernst Lüber, directeur des programmes de la Chaîne du Bonheur

COMMISSION D'ACCREDITATION

Présidente :

- Silvia Schaller

Membres :

- Martin Fuhrer, expert indépendant
- Koenraad van Brabant, président COPRO-INT
- Ernst Lüber, directeur des programmes et de l'évaluation de la Chaîne du Bonheur

COMMISSION DE GESTION FINANCIÈRE (COGEFI)

Président :

- Alex Ziegler

Membres :

- Sophie Cathala, experte en finances et investissements
- Othmar Ulrich, expert en finances et investissements
- Miren Bengoa, directrice de la Chaîne du Bonheur

Invité-e-s permanent-e-s :

- Pascal Crittin, président de la Chaîne du Bonheur
- Pascal Frei (PPCmetrics)
- Olivia Mettler, responsable finances de la Chaîne du Bonheur (jusqu'au 31.07.23)
- Mélanie Guarin, responsable finances de la Chaîne du Bonheur (depuis le 12.09.23)

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 1/3



Mazars SA
LINK Geneva
Chemin de Blandonnet 10
CH-1214 Vernier - Genève

Tel: +41 22 708 10 80

www.mazars.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation, le tableau de variation du capital, le mouvement des fonds, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 2/3



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilité du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et à l'acte de fondation. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 3/3



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 83b al 3 CC en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

MAZARS SA

Marcello Stimato

March 14, 2024

Qualified Electronic Signature by  SwissID

Marcello Stimato
Expert-réviser agréé
(Réviser responsable)

Myriam Zaki Ibrahim

14 mars 2024

Qualified Electronic Signature by  SwissID

Myriam Zaki Ibrahim
Expert-réviser agréée

Genève, le 14 mars 2024

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital, mouvement des fonds, tableau des flux de trésorerie et annexe)

BILAN 2023

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
ACTIF			
Actif circulant		49'846'818	54'242'177
Liquidités et équivalent	3	49'447'107	53'957'051
Comptes de régularisation actifs	4	399'711	285'126
Actif immobilisé		92'172'271	101'259'398
Immobilisations financières	3	92'074'830	101'199'427
Immobilisations incorporelles	5	87'223	39'419
Immobilisations corporelles	5	10'218	20'552
TOTAL DE L'ACTIF		142'019'089	155'501'575

PASSIF

Capitaux étrangers		86'677	141'421
Créanciers divers	4	37'499	23'893
Comptes de régularisation passifs	4	49'178	117'528
Capital des fonds affectés		127'373'675	145'724'781
Fonds affectés	6	127'373'675	145'724'781
Capital de la fondation		14'558'738	9'635'373
Capital de base	8	200'000	200'000
Capital lié	9	9'435'373	9'435'373
Capital libre		4'923'365	0
TOTAL DU PASSIF		142'019'089	155'501'575

COMPTE D'EXPLOITATION 2023

		2023	2022
		CHF	CHF
PRODUITS			
Total des dons		53'708'926	155'411'066
Dons et autres donations affectés		51'937'294	154'249'490
Legs non affectés		1'771'632	1'161'576
Autres produits		469'693	862'785
Contributions au fonctionnement		175'000	75'000
Participation frais de traitement		255'632	785'643
Produits divers		39'061	2'142
Total produits d'exploitation		54'178'619	156'273'851
CHARGES			
	10		
Projets et programmes		-70'039'492	-58'452'043
Versements aux projets		-67'691'536	-55'805'815
Appui aux projets		-2'347'956	-2'646'228
Recherche de fonds et administration		-2'000'111	-2'254'194
Recherche de fonds et communication		-1'217'459	-1'274'110
Administration		-782'652	-980'084
Total charges d'exploitation		-72'039'603	-60'706'237
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-17'860'984	95'567'614
Résultat financier	17	4'433'244	-6'892'665
Produits financiers		4'539'028	623'797
Charges financières		-105'784	-7'516'462
RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS		-13'427'739	88'674'949
Variation des fonds affectés		18'351'106	-90'731'199
RÉSULTAT ANNUEL (AVANT ALLOCATIONS AU CAPITAL DE LA FONDATION)		4'923'367	-2'056'250
+ Prélèvement / - attribution au capital lié (réserve d'exploitation)		0	0
+ Prélèvement / - attribution au capital lié (réserve financière)	9		2'056'250
+ Prélèvement / - attribution au capital libre		-4'923'367	0
Résultat annuel		0	0

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2023

	CHF	Capital initial	Attributions de dons	Attributions fonds libres et legs	Paiements aux projets	Attributions / Dissolutions	Capital final
Fonds affectés		145'724'781	51'937'294	0	-67'691'536	-2'596'864	127'373'675
Capital de base		200'000	0	0	0	0	200'000
Capital lié :							
-Réserve financière		2'964'473	0	0	0	0	2'964'473
-Réserve d'exploitation		6'470'900	0	0	0	0	6'470'900
Capital libre		0	0	0	0	4'923'365	4'923'365
Capital de l'organisation		9'635'373	0	0	0	4'923'365	14'558'738

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2022

	CHF	Capital initial	Attributions de dons	Attributions fonds libres et legs	Paiements aux projets	Attributions / Dissolutions	Capital final
Fonds affectés		53'252'935	154'249'490	1'740'647	-55'805'816	-7'712'474	145'724'781
Capital de base		200'000	0	0	0	0	200'000
Capital lié :							
-Réserve financière		5'020'723	0	0	0	-2'056'250	2'964'473
-Réserve d'exploitation		6'470'900	0	0	0	0	6'470'900
Capital libre		1'740'647	0	-1'740'647	0	0	0
Capital de l'organisation		13'432'270	0	-1'740'647	0	-2'056'250	9'635'373

MOUVEMENT DES FONDS 2023 1/2

	Fonds disponibles au 01.01.2023	Attribution/affectation dons *	Attribution/affectation fonds libres et legs 2022	Engagements 2023 (projets acceptés)	Transferts depuis fonds engagés	Dissolution pour couverture frais fonctionnement 2023 **	Transferts internes de soldes de fonds ***	Fonds disponibles au 31.12.2023	Fonds engagés au 01.01.2023	Engagements 2023 (projets acceptés)	Remboursements de projets	Transferts aux fonds disponibles	Versements aux programmes	Fonds engagés au 31.12.2023	Fonds disponibles et engagés au 31.12.2023
Child Welfare	5 040 883	2 210 586		-3 256 686		-110 529		3 884 254	1 616 292	3 256 686			-2 365 016	2 507 962	6 392 216
Intempéries en Suisse (collecte permanente)	897 286	5 951		-300 000		-298	794	603 733	0	300 000			-150 000	150 000	753 733
Cala Sanitica	35 955			-35 010				945	0	35 010			-24 507	10 503	11 448
Népal 2015	1 000 000	2 420		-996 028		-121		6 271	0	996 028			-747 000	249 028	255 299
Réfugiés	606 184	68 350		-554 152		-3 464	198 644	315 561	992 777	554 152			-1 132 918	414 011	729 572
Jeunes en rupture JRZ15	0			2 600			-2 600	0	2 600	-2 600				0	0
Innovation	647 156			0				647 156	22 535	0			-22 535	0	647 156
Early Response Fund	2 792 897	1 464 964		-1 442 413	3 665	-73 248		2 745 866	225 000	1 442 413	3 665	-3 665	-1 329 184	338 229	3 084 095
Bondo 2017	1 336 839			-1 336 045			-794	0	0	1 336 045			-1 336 045	0	0
Rohingya 2017	19 529			46 658			-66 187	0	165 000	-46 658			-118 342	0	0
Cœur à Cœur 2018	0			99 836			-99 836	0	99 836	-99 836				0	0
Jeder Rappen zählt JRZ18	0			80 842	37 303		-118 145	0	80 842	-80 842	37 303	-37 303		0	0
Ogni Centesimo Conta OCC18	0			15 000			-15 000	0	15 000	-15 000				0	0
Tsunami Indonésie 2018	159 800			79 778				239 578	650 920	-79 778			-571 142	0	239 578
Mozambique 2019	23 034			19 441			-42 475	0	55 713	-19 441			-36 272	0	0
Yemen 2019	89 042	940		0			-89 982	0	0	0				0	0
Femmes dans les crises oubliées	903 188	1 100		0	2 135	-55		906 368	439 041	0	2 135	-2 135	-336 461	102 580	1 008 948
Protection de l'enfant en Suisse EVV	4 040 204	984 289		-2 008 641	28 500	-49 214	114 836	3 109 974	1 176 212	2 008 641	28 500	-28 500	-2 048 397	1 136 456	4 246 430
Fonds spécial EVV	0			-10 345	16 035			5 690	25 725	10 345	16 035	-16 035	-22 246	13 824	19 514

* Collecte Heartbeats : CHF 1'500 répartis entre les fonds Enfants victimes de violence familiale (30%), Sans-abri (30%) et Jeunes en rupture (40%)

Collecte Enfance en souffrance : CHF 63'762,27 répartis entre CHILD Welfare (50%), Enfants victimes de violence familiale (15%) et Jeunes en rupture (35%)

Collecte EDU23 : CHF 4'033'555,61 répartis entre CHILD Welfare (50%) et Jeunes en rupture (50%)

** Dissolution 5% des dons 2023 pour couverture des frais de fonctionnement

*** Transferts de soldes de fonds selon décision du CF en 2023

MOUVEMENT DES FONDS 2023 2/2

	Fonds disponibles au 01.01.2023	Attribution/affectation dons *	Attribution/affectation fonds libres et legs 2022	Engagements 2023 (projets acceptés)	Transferts depuis fonds engagés	Dissolution pour couverture frais fonctionnement 2023 **	Transferts internes de soldes de fonds ***	Fonds disponibles au 31.12.2023	Fonds engagés au 01.01.2023	Engagements 2023 (projets acceptés)	Remboursements de projets	Transferts aux fonds disponibles	Versements aux programmes	Fonds engagés au 31.12.2023	Fonds disponibles et engagés au 31.12.2023
PHES promotion humanitaire et échange de savoir	82 499			-30 000				52 499	0	30 000			-30 000	0	52 499
Jeunes en difficulté en Suisse	2 700 588	2 666 645		-1 154 475	6 015	-133 332	253 664	4 339 104	2 153 841	1 154 475	6 015	-6 015	-2 451 109	857 207	5 196 311
Sans-abri en Suisse	2 837 767	1 061 797		-2 562 072	6 895	-53 090	369 209	1 660 507	1 076 086	2 562 072	6 895	-6 895	-814 109	2 824 049	4 484 555
Coronavirus CH	0			35 500	468 490		-502 128	1 862	301 490	-35 500	468 490	-468 490	-190 630	75 360	77 222
Coronavirus International	69 385	750		151 725	11 913	-38		233 735	1 321 341	-151 725	11 913	-11 913	-1 169 616	0	233 735
Liban 2020	5 541	1 200		41 595		-60		48 276	245 420	-41 595			-203 825	0	48 276
Haïti 2021	3 606	280		-77 000	73 639	-14		511	465 000	77 000	73 639	-73 639	-387 750	154 250	154 761
Afghanistan 2021	2 149 608	649 059		-2 020 290		-32 453		745 925	671 457	2 020 290			-1 800 400	891 347	1 637 272
Afrique de l'Est sécheresse 2022	10 700 307	1 750 667		-10 162 064		-87 533		2 201 377	897 547	10 162 064			-8 421 220	2 638 391	4 839 768
Pakistan inondations 2022	3 835 425	54 842		-2 515 928		-2 742		1 371 597	509 000	2 515 928			-2 138 928	886 000	2 257 597
Ukraine 2022	83 673 973	3 585 983		-31 516 619	88 475	-179 299		55 652 514	8 865 410	31 516 619	88 475	-88 475	-29 051 909	11 330 120	66 982 634
Maroc 2023		3 115 327		-762 855		-155 766		2 196 706		762 855			-522 000	240 855	2 437 561
Proche-Orient 2023		2 295 791		-838 619		-114 790		1 342 382		838 619			-347 000	491 619	1 834 001
Séisme Turquie et Syrie 2023		32 016 350		-13 779 864	103 191	-1 600 818		16 738 859		13 779 864	103 191	-103 191	-10 769 230	3 010 634	19 749 493
Total fonds en CHF	123 650 697	51 937 294	0	-74 786 132	846 256	-2 596 864	0	99 051 250	22 074 084	74 786 132	846 256	-846 256	-68 537 792	28 322 425	127 373 675

* Collecte Heartbeats : CHF 1'500 répartis entre les fonds Enfants victimes de violence familiale (30%), Sans-abri (30%) et Jeunes en rupture (40%)

Collecte Enfance en souffrance : CHF 63'762,27 répartis entre CHILD Welfare (50%), Enfants victimes de violence familiale (15%) et Jeunes en rupture (35%)

Collecte EDU23 : CHF 4'033'555,61 répartis entre CHILD Welfare (50%) et Jeunes en rupture (50%)

** Dissolution 5% des dons 2023 pour couverture des frais de fonctionnement

*** Transferts de soldes de fonds selon décision du CF en 2023

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2023 CHF	2022 CHF
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat avant allocations au capital	4 923 365	-2 056 250
Ajustements pour		
Amortissements	145 990	76 566
Variation de valeur boursière des titres et différences de change non réalisées	-3 707 043	7 095 911
Variation des comptes de régularisation d'actifs	-114 585	-116 164
Variation des capitaux étrangers	-54 745	-14 313
Variation des fonds avec affectation	-18 351 106	90 731 199
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	-17 158 124	95 716 949
Investissements en immobilisations corporelles	-9 013	-12 628
Investissements en immobilisations incorporelles	-174 447	-78 838
Variation des titres (obligations et fonds de placements)	12 831 640	-70 290 643
Flux de trésorerie résultant des opérations d'investissement	12 648 180	-70 382 109
Flux de trésorerie résultant des opérations de financement	0	0
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	-4 509 944	25 334 840
Liquidités au 1er janvier	53 957 051	28 622 211
Liquidités au 31 décembre	49 447 107	53 957 051
AUGMENTATION / DIMINUTION DES LIQUIDITES	-4 509 944	25 334 840
	0	0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023

1. PRINCIPE D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels, établis et présentés selon les dispositions des Swiss GAAP RPC comprennent le bilan, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation du capital, l'annexe et le rapport de performance.

2. PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels se réfèrent au principe du coût d'acquisition, qui repose lui-même sur le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les principes essentiels d'évaluation des postes du bilan figurent directement dans le commentaire détaillé de la position. Sans autre mention, les autres rubriques du bilan sont évaluées à la valeur nominale moins les correctifs de valeur éventuellement nécessaires.

Conversion des monnaies étrangères:

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu. Les gains et les pertes sur cours provenant de transactions en devises étrangères sont ainsi pris en considération dans le compte d'exploitation.

3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres sont portés au bilan à la valeur boursière.

Au bilan, dans l'actif immobilisé, sous la rubrique "Immobilisations financières" figurent les titres qui répondent en premier lieu à un objectif d'investissement.

4. COMPTE DE RÉGULARISATION

Les actifs et les passifs inscrits à ces comptes servent uniquement à régulariser les écritures (produits et charges) entre deux périodes comptables.

	2023 CHF	2022 CHF
Actifs : Intérêts courus	143 886	190 696
Produits à recevoir / charges payées d'avance	11 866	513
Impôts anticipés	243 959	93 917
Total	399 711	285 126
Passifs : Charges à payer	49 179	117 528
Fournisseurs divers	37 499	23 893
Total	86 678	141 421

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont portées au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les achats jusqu'à CHF 2'000 et le petit mobilier de bureau ne sont pas inscrits au bilan, mais directement imputés au compte d'exploitation. Les logiciels, les mises à jour et développements de programmes informatiques sont traités au cas par cas.

Les amortissements sont effectués à partir de la valeur d'acquisition, linéairement sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- Logiciels, mise à jour et développement de programmes informatiques : 2 ans
- Ordinateurs, équipement de bureau, appareils de bureau, agencements : 3 ans
- Aménagement bureaux : 5 ans

Exercice 2023	CHF	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total
		Agencement & installation	Mobilier, matériel	Informatique Hardware	Appareils bureau	Développement informatique	Informatique Software	
Valeurs d'acquisitions								
Etat au 01.01.23		4'840	66'052	157'432	141'958	154'232	63'446	587'960
Entrées				9'013		174'447	0	183'460
Sorties								0
Situation au 31.12.23		4'840	66'052	166'445	141'958	328'679	63'446	771'420
Amortissements								
Etat au 01.01.23		-4'840	-61'907	-141'025	-141'958	-114'813	-63'446	-527'988
Sorties								0
Amortissements			-4'146	-15'201		-126'642	0	-145'990
Etat au 31.12.23		-4'840	-66'052	-156'226	-141'958	-241'455	-63'446	-673'978
Total valeurs comptables résiduelles		0	0	10'218	0	87'223	0	97'441
Immobilisations par catégorie					10'218		87'223	

Exercice 2022	CHF	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total
		Agencement & installation	Mobilier, matériel	Informatique Hardware	Appareils bureau	Développement informatique	Informatique Software	
Valeurs d'acquisitions								
Etat au 01.01.22		4'840	66'052	144'804	141'958	75'394	63'446	496'494
Entrées				12'628		78'838		91'466
Sorties								0
Situation au 31.12.22		4'840	66'062	157'432	141'958	154'232	63'446	587'960
Amortissements								
Etat au 01.01.22		-4'840	-56'647	-125'840	-141'958	-75'394	-46'744	-451'422
Sorties								0
Amortissements			-5'260	-15'185		-39'419	-16'702	-76'566
Etat au 31.12.22		-4'840	-61'907	-141'025	-141'958	-114'813	-63'446	-527'988
Total valeurs comptables résiduelles		0	4'145	16'407	0	39'419	0	59'971
Immobilisations par catégorie					20'552		39'419	

6. FONDS AFFECTÉS

Le tableau du mouvement des fonds expose les variations enregistrées au cours de l'exercice 2023. Le tableau est divisé en deux parties: les "Fonds disponibles" représentent les fonds qui n'ont pas encore été attribués à des projets spécifiques. Les "Fonds engagés" au 31.12 donnent une vision claire des montants réservés pour des projets mais non encore payés. La dernière colonne récapitule les avoirs totaux qui figurent dans les comptes de la Fondation.

Les produits des collectes de fonds sont comptabilisés lors de leur encaissement et sont affectés aux fonds respectifs pour lesquels les collectes ont été lancées ("Attributions /affectations dons"). Ces fonds sont attribués aux projets des organisations d'entraide partenaires sur la base de demandes de contribution ayant reçu l'approbation de la Commission de Projets (COPRO) ou de la direction selon les montants ("Engagements 2023"). Le versement des contributions aux organisations d'entraide partenaires s'effectue au fur et à mesure de l'avancement des projets ("paiements aux projets"); le financement des étapes suivantes est dépendant des résultats obtenus dans les premières phases. Lors du rapport final de projet, les éventuels fonds versés mais non utilisés par les organisations d'entraide partenaires sont restitués à la Fondation et sont réaffectés dans les fonds ("Remboursements de projets").

7. PRÉLÈVEMENT SUR LES COLLECTES POUR COUVERTURE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Lors de sa séance du 05.06.2019, le CF a décidé d'autoriser un prélèvement automatique de 5% sur les collectes annuelles, pour contribuer à la couverture des frais de fonctionnement. Pour l'exercice 2023, ce prélèvement représente un montant de CHF 2'596'864 (CHF 7'712'474 en 2022).

8. CAPITAL DE DOTATION

Un capital de CHF 200'000 a été affecté à la Fondation lors de sa constitution. Celui ci a été constitué par les intérêts cumulés des sommes provenant d'appels de la Chaîne du Bonheur antérieurs à l'existence de la Fondation.

9. RÉSERVE FINANCIÈRE ET RÉSERVE D'EXPLOITATION

La réserve financière d'une part et la réserve d'exploitation d'autre part ont été constituées initialement en 2012 afin d'assurer le fonctionnement de la Fondation pour les années à venir indépendamment de l'évolution des marchés financiers. Les attributions aux réserves ou dissolutions sont décidées par le CF. Aucune attribution ou dissolution n'a été effectuée en 2023 (en 2022, sur décision du Comité du CF, la perte de CHF 2'056'250 a été affectée à la réserve financière).

10. ÉTAT DES DÉPENSES PAR NATURE ET PAR FONCTION

Les charges d'exploitation ont été allouées aux divers secteurs d'activité (appui aux projets, recherche de fonds, administration) selon une clé de répartition basée sur la masse salariale attribuée à ces domaines.

Exercice 2023	Appui aux projets 54%	Recherche de fonds 28%	Administration 18%	Total
Frais de personnel	1'596'896	828'020	532'299	2'957'215
Amortissements	78'834	40'877	26'278	145'989
Loyers	81'252	42'131	27'084	150'467
Frais de collectes	263'501	136'630	87'833	487'964
Autres charges	327'473	169'801	109'158	606'432
Total	2'347'956	1'217'459	782'652	4'348'067

Exercice 2022	Appui aux projets 54%	Recherche de fonds 26%	Administration 20%	Total
Frais de personnel	1'595'583	768'243	590'956	2'954'782
Amortissements	41'346	19'907	15'313	76'566
Loyers	82'312	39'631	30'487	152'430
Frais de collectes	617'180	297'161	228'585	1'142'926
Autres charges	309'807	149'168	114'743	573'718
Total	2'646'228	1'274'110	980'084	4'900'422

11. PERSONNEL FIXE ET ORGANES DIRIGEANTS

En 2023, le total des salaires du personnel fixe de la CB, soit 18 EPT (18 EPT en 2022) s'est élevé à CHF 2'132'475 (CHF 2'004'607 en 2022), le salaire de la directrice à CHF 179'530 (CHF 170'000 en 2022) et celui des autres membres de la direction à CHF 303'954 pour 1,9 EPT (en 2022 CHF 347'265 pour 2,1 EPT). En 2023, une membre du CF a perçu des jetons de présence, dont le montant était conforme au règlement genevois sur les commissions officielles (RS A2 20.01), pour les heures passées en séance (CHF 4'100 au total, CHF 3'000 en 2022).

12. PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (LPP)

Le personnel de la Chaîne du Bonheur est affilié auprès de la Caisse de Pension SRG SSR (CPS), institution juridiquement indépendante. Au cours des années, le taux technique a été progressivement abaissé, avec une dernière baisse le 31.12.21 à 1,5%, financé par les provisions de la CPS. Au 31 décembre 2023, le degré de couverture de la CPS est estimé à 101,8%. (96% en 2022).

13. PRESTATIONS À TITRE GRATUIT

Les prestations des téléphonistes bénévoles, des animateurs radio/TV et les autres prestations SRG SSR lors des appels aux dons ne peuvent pas être quantifiées et sont mentionnées ici pour mémoire.

14. DETTES ENVERS DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

	2023 CHF	2022 CHF
Dettes envers des institutions de prévoyance	-	-

15. HONORAIRES DE L'ORGANE DE RÉVISION

	2023 CHF	2022 CHF
Honoraires pour des prestations en matière de révision	28'000	28'000

16. VALEUR RÉSIDUELLE DES DETTES DÉCOULANT D'OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

	2023 CHF	2022 CHF
Bail fixe auprès de la SSR jusqu'au 31.12.2024 pour les bâtiments de bureau	130'000	260'000

17. DÉTAIL CONCERNANT LE RÉSULTAT FINANCIER

	2023 CHF	2022 CHF
Intérêts sur c/c, placements et obligations	753'625	474'229
Plus-values sur titres (cours et changes) réalisées	78'359	147'339
Plus-values sur titres (cours et changes) non-réalisées	714'443	2'229
Plus-values sur titres (cours et changes) non-réalisées (mandats)	2'992'601	0
Produits financiers	4'539'028	623'797
Courtage, commissions, TF, frais, droits de garde, etc.	-105'784	-104'834
Moins-values sur titres (cours et changes) réalisées	0	-2'137'840
Moins-values sur titres (cours et changes) non-réalisées	0	0
Moins-values sur titres (cours et changes) non-réalisées (mandats)	0	-5'273'788
Charges financières	-105'784	-7'516'462
Total résultat financier	4'433'244	-6'892'665

Les plus-values/moins-values sur titres issues des mandats discrétionnaires confiés aux banques sont considérées comme non-réalisées jusqu'au retrait de l'intégralité du mandat.

18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le CF de la Chaîne du Bonheur n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date d'arrêté des comptes qui nécessite une modification des états financiers présentés.